

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°147

Avril 2013



RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté deux nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Surveillance générale

Ben RODERES

Systèmes d'informations et surveillance des PSF de support

Juscelino LEAL DA SILVA

La CSSF compte 453 agents, dont 230 hommes et 223 femmes, au 10 avril 2013.

ACTUALITE

■ PUBLICATION DU DOCUMENT « QUESTIONS AND ANSWERS ON ESMA'S GUIDELINES ON ETFs AND OTHER UCITS ISSUES » (ESMA/2013/314) PAR L'AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS (AEMF-ESMA)

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF / ESMA) a publié en date du 15 mars 2013 les questions / réponses (ESMA/2013/314) en relation avec les lignes de conduite AEMF-ESMA concernant les fonds cotés (ETF) et autres questions liées aux OPCVM implémentées dans la réglementation luxembourgeoise à travers la circulaire CSSF 13/559.

Ces questions / réponses visent à fournir des clarifications sur les aspects pratiques des lignes de conduite susmentionnées et sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.esma.europa.eu/content/QA-ESMAs-guidelines-ETFs-and-other-UCITS-issues>

REGLEMENTATION NATIONALE

■ CIRCULAIRE BCL 2013/231 / CIRCULAIRE CSSF 13/564

La circulaire, publiée conjointement avec la Banque centrale du Luxembourg, a pour objet de modifier la collecte statistique auprès des OPC monétaires et des OPC non monétaires.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

■ PUBLICATION, PAR LE COMITE DE BALE SUR LA SURVEILLANCE BANCAIRE, D'UN DOCUMENT DE CONSULTATION PORTANT SUR LES MESURES ET CONTROLES DES GRANDS RISQUES.

Le 25 mars 2013, le Comité de Bâle a publié un document de consultation portant sur les règles prudentielles relatives aux grands risques, le « Supervisory framework for measuring and controlling large exposures ».

Les crises financières ont démontré que les banques n'ont pas toujours mesuré, agrégé et contrôlé toutes les expositions liées à une seule contrepartie. Le Comité a décidé d'homogénéiser le cadre réglementaire des grands risques en lui définissant un champ d'application ; en fixant la limite par rapport à la nouvelle définition des fonds propres éligibles ; en modifiant le traitement de l'atténuation des risques de crédit ainsi que le traitement de certains types d'exposition.

Les points importants de la proposition sont les suivants :

Le Comité aimerait baser la limite soit sur les fonds propres de base (CET1), soit sur les fonds propres Tier 1 tels que définis sous Bâle III. Le Comité suggère de laisser la limite à 25% des fonds propres éligibles, mais étant donné que la définition des fonds propres proposée par le Comité a changé, la limite devient plus restrictive qu'auparavant.

Pour les expositions liées aux structures de titrisation et aux fonds d'investissement, le Comité propose aux banques de procéder à un « look through » le cas échéant. Parallèlement, la banque devra également identifier d'autres risques liés aux fonds ou véhicules de titrisation et différents de la structure des sous-jacents.

Pour les expositions interbancaires des banques d'importance systémique (G-SIB), le Comité est d'avis qu'il est nécessaire de réduire la limite de 25% à 10%, respectivement 15% des fonds propres éligibles. Cette mesure devrait limiter tout risque de contagion interbancaire de ces banques d'importance systémique.

Tout commentaire sur le document susmentionné doit être soit soumis par e-mail à l'adresse baselcommittee@bis.org, soit envoyé par courrier au Secretariat of the Basel Committee on Banking Supervision, Bank for International Settlements, CH-4002 Basel, Switzerland, pour le **28 juin 2013** au plus tard. Tout commentaire sera publié sur le site de la Bank for International Settlements, à moins qu'un contributeur fasse la demande explicite de conserver l'anonymat.

SANCTIONS

■ AUDIT

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Monsieur Michel DELHOVE – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, la CSSF, en date du 13 mars 2013, a prononcé, à l'encontre de M. Michel DELHOVE, une amende administrative de 1.500 EUR pour refus de fournir des documents ou d'autres renseignements demandés.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Monsieur Kurt LALLEMAND – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, la CSSF, en date du 15 mars 2013, a prononcé, à l'encontre de M. Kurt LALLEMAND, une amende administrative de 1.500 EUR pour refus de fournir des documents ou d'autres renseignements demandés.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Monsieur Hans-Jürgen SALBACH – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, la CSSF, en date du 20 mars 2013, a prononcé, à l'encontre de M. Hans-Jürgen SALBACH, une amende administrative de 1.500 EUR pour refus de fournir des documents ou d'autres renseignements demandés.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Monsieur Roland KLEIN – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, la CSSF, en date du 19 mars 2013, a prononcé, à l'encontre de M. Roland

KLEIN, une amende administrative de 1.500 EUR pour violation des prescriptions légales et réglementaires relatives à la formation continue.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Monsieur Dominique RANSQUIN – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, la CSSF, en date du 19 mars 2013, a prononcé, à l'encontre de M. Dominique RANSQUIN, une amende administrative de 1.500 EUR pour violation des prescriptions légales et réglementaires relatives à la formation continue."

■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article 51 (1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux dirigeants de deux FIS pour non transmission de la lettre de recommandations. Sur base de ce même article, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux dirigeants de deux FIS pour non transmission des rapports annuels audités dans les délais légaux.

■ DECLARATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article 148 (1) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, la CSSF a infligé une amende d'ordre à l'encontre d'une personne physique pour transmission d'une déclaration sur l'honneur incomplète.

AVERTISSEMENTS

■ AVERTISSEMENT PUBLIE PAR L'AUTORITE NEERLANDAISE (AFM) CONCERNANT LES ACTIVITES D'UNE ENTITE DENOMMEE STANLEY KING AG

L'avertissement est publié en anglais sur notre site Internet à l'adresse :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avvertissements/A_Stanley_King_040412.pdf

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE FEVRIER 2013

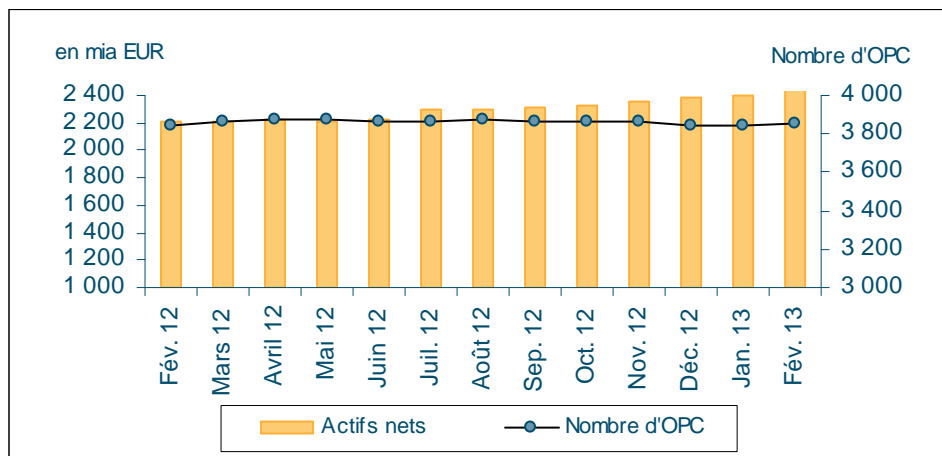
Communiqué de presse 13/16 du 29 mars 2013

I. Situation globale

Au 28 février 2013, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.468,070 milliards contre EUR 2.405,928 milliards au 31 janvier 2013, soit une augmentation de 2,58% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 12,02%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de février une variation positive se chiffrant à EUR 62,142 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 29,323 milliards (+1,22%) et de

l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 32,819 milliards (+1,36%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.849 par rapport à 3.840 le mois précédent. 2.472 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.141 compartiments. En y ajoutant les 1.377 entités à structure classique, au total 13.518 entités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de février:

Les catégories d'OPC à actions se sont consolidées avec des gains de cours à l'exception de la catégorie d'OPC à actions de l'Europe de l'Est. Pour le mois sous revue, la continuité des politiques monétaires expansives de la plupart des banques centrales a en somme contribué à soutenir une demande des investisseurs pour des actions. Néanmoins l'émergence de nouvelles incertitudes dans certains pays de la zone euro, les négociations concernant le plafond de la dette aux Etats-Unis ainsi que les problèmes de croissance de certains pays ont impliqué un développement hétérogène des marchés d'actions.

Au mois de février, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à actions au mois de février 2013*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	2,05%	0,72%
Actions européennes	1,18%	1,27%
Actions américaines	3,90%	0,98%
Actions japonaises	5,02%	2,87%
Actions Europe de l'Est	-0,26%	-2,14%
Actions Asie	1,35%	0,72%
Actions Amérique latine	1,21%	-0,48%
Actions autres	2,35%	1,25%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

Au niveau de la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR, on a pu observer une réduction des rendements pour les emprunts publics de pays de la zone euro à haute

notation tandis que pour les pays à faible notation de la zone Euro, suite aux nouvelles incertitudes politiques, les primes de risque ont augmenté. Face à ces développements, on a de nouveau assisté à une augmentation des écarts de rendement sur les obligations d'Etat de différents pays de la zone Euro. Sur le marché des obligations privées, des gains de cours résultant d'un développement hétérogène par secteur et par pays ont été enregistrés. En somme le mois de février a enregistré des gains de cours pour la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR.

Pour la catégorie d'OPC à obligations libellées en USD, les cours ont en somme augmenté. Les incertitudes politiques ainsi que la réticence des investisseurs face aux actifs risqués ont augmenté la demande des investisseurs pour une valeur refuge comme les obligations d'Etat américaines. Sur le marché des obligations privées libellées en USD une augmentation des cours a pu être enregistrée.

Concernant la catégorie des obligations de marchés émergents, les primes de risque ont légèrement augmenté au mois de février. L'appréciation des devises des principales monnaies des pays émergents par rapport à l'EUR a compensé ce mouvement de manière à engendrer en somme une augmentation des cours.

En somme, les catégories d'OPC à revenu fixe ont affiché un investissement net en capital légèrement positif pour le mois sous revue.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de février 2013*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,03%	-1,43%
Marché monétaire en USD	3,20%	5,19%
Marché monétaire marché global	0,63%	-1,42%
Obligations libellées en EUR	0,52%	0,72%
Obligations libellées en USD	2,43%	-0,31%
Obligations marché global	1,21%	1,23%
Obligations marchés émergents	1,83%	2,69%
Obligations High Yield	1,27%	0,90%
Autres	1,05%	0,12%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant:

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de février 2013*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	0,85%	2,00%
Fonds de Fonds	0,71%	1,41%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la loi de 2010 et des FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €

31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €
31/03/2011	1 858	1 755,924 €	622	216,151 €	1 244	218,821 €	3 724	2 190,896 €
30/04/2011	1 858	1 759,531 €	624	213,823 €	1 254	222,054 €	3 736	2 195,408 €
31/05/2011	1 864	1 782,367 €	619	211,981 €	1 266	224,860 €	3 749	2 219,208 €
30/06/2011	1 864	1 750,292 €	616	210,172 €	1 269	224,535 €	3 749	2 184,999 €
31/07/2011	1 861	1 752,281 €	629	210,582 €	1 305	226,802 €	3 795	2 189,665 €
31/08/2011	1 860	1 652,805 €	627	204,518 €	1 312	228,618 €	3 799	2 085,941 €
30/09/2011	1 858	1 600,158 €	618	201,939 €	1 340	229,980 €	3 816	2 032,077 €
31/10/2011	1 856	1 635,157 €	611	203,545 €	1 352	233,235 €	3 819	2 071,937 €
30/11/2011	1 862	1 623,445 €	605	200,459 €	1 366	235,515 €	3 833	2 059,419 €
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €
30/06/2012	1 841	1 762,870 €	581	202,440 €	1 445	259,169 €	3 867	2 224,479 €
31/07/2012	1 835	1 823,366 €	576	207,093 €	1 453	266,258 €	3 864	2 296,717 €
31/08/2012	1 834	1 825,035 €	573	204,103 €	1 465	266,261 €	3 872	2 295,399 €
30/09/2012	1 827	1 845,500 €	567	201,592 €	1 472	267,356 €	3 866	2 314,448 €
31/10/2012	1 820	1 860,241 €	563	199,842 €	1 485	269,566 €	3 868	2 329,649 €
30/11/2012	1 815	1 891,001 €	561	196,886 €	1 487	271,835 €	3 863	2 359,722 €
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €
28/02/2013	1 809	1 990,596 €	548	194,399 €	1 492	283,075 €	3 849	2 468,070 €

■ COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AU DECRET DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE IMPOSANT DES MESURES RESTRICTIVES SUR CERTAINES TRANSACTIONS FINANCIERES

Communiqué de presse 13/15 du 28 mars 2013

La CSSF tient à attirer l'attention sur le décret du Gouvernement de la République de Chypre qui impose des mesures restrictives sur certaines transactions financières, à la suite de l'accord trouvé à l'Eurogroupe. Une version en langue anglaise de ce décret est jointe en annexe. En conformité avec les obligations découlant du droit de l'Union Européenne ainsi que des statuts du Fonds Monétaire International, tous les établissements de crédit et autres professionnels du secteur financiers sont appelés à veiller à ne pas effectuer des transactions qui seraient contraires aux mesures imposées par le Gouvernement de Chypre.

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Publications/Communiqués/Communiqués_2013/CP_13_15_decret_chypre_FR.pdf

■ COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT LUXEMBOURGEOIS : « LES MARCHES FINANCIERS EUROPEENS ONT BESOIN DE SECTEURS FINANCIERS INTERNATIONAUX FORTS »

Communiqué de presse 13/14 du 27 mars 2013

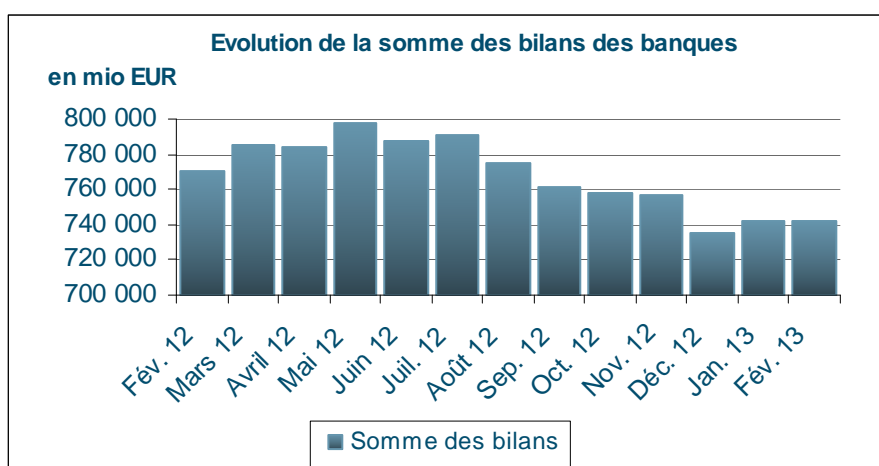
La CSSF tient à attirer l'attention sur le communiqué du Gouvernement luxembourgeois publié en date d'aujourd'hui sous l'intitulé « Les marchés financiers européens ont besoin de secteurs financiers internationaux forts ». Ce communiqué est disponible à l'adresse suivante :

http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiques/2013/03-mars/27-frieden/index.html

STATISTIQUES

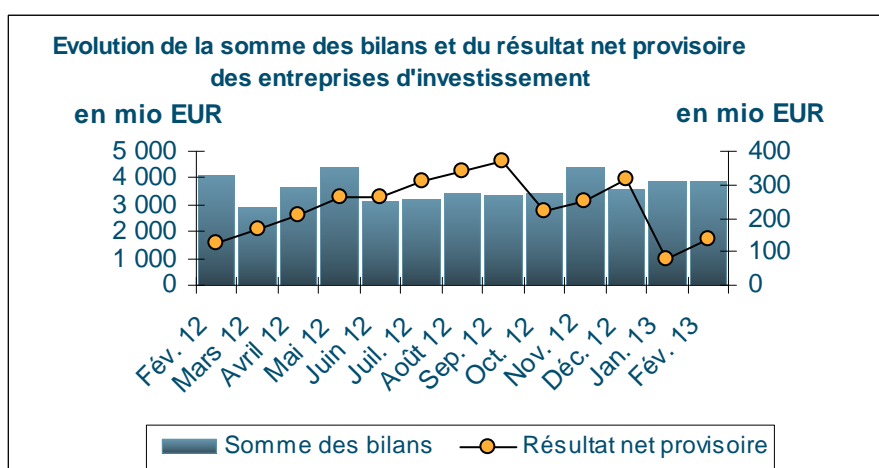
■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 28 février 2013 en baisse



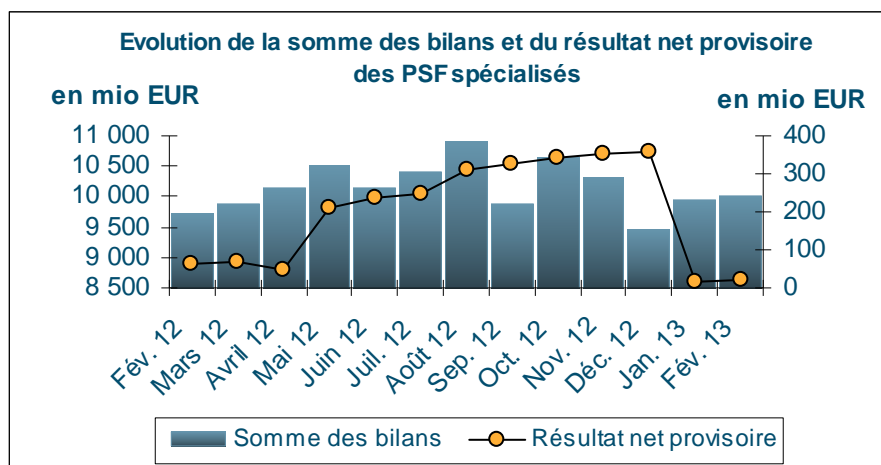
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 28 février 2013 en baisse



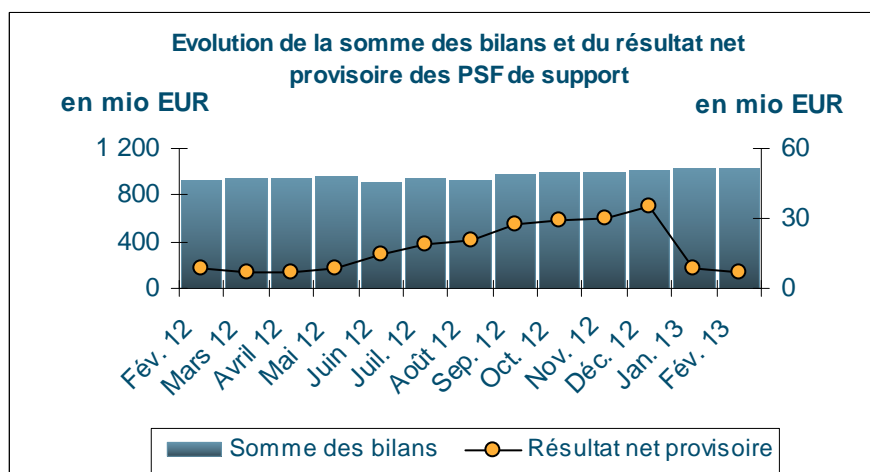
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 28 février 2013 en hausse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 28 février 2013 en baisse



■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 mars 2013, 70 cabinets de révision agréés et 223 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 51 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Au 8 avril 2013, 14 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 14 professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les deux SICAR suivantes ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

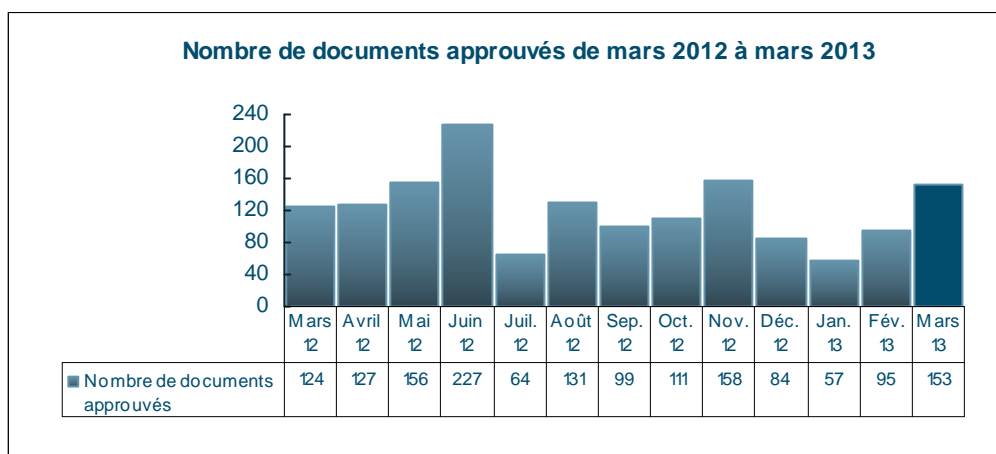
- ODYSSEY PARTNERS S.C.A. SICAR, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PATHENA (SCA) SICAR, 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Au 8 avril 2013 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 274 unités.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à 32 unités au 8 avril 2013.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

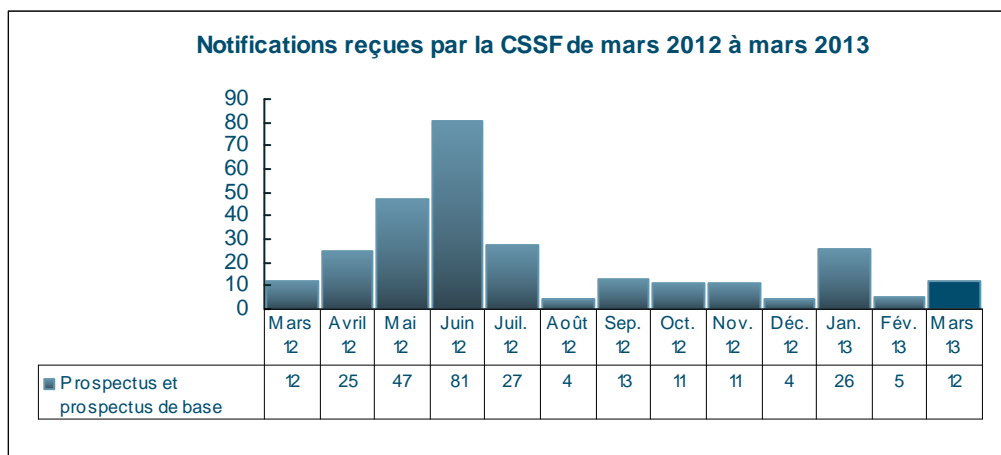
1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois de mars 2013, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 153 documents, qui se répartissent comme suit :

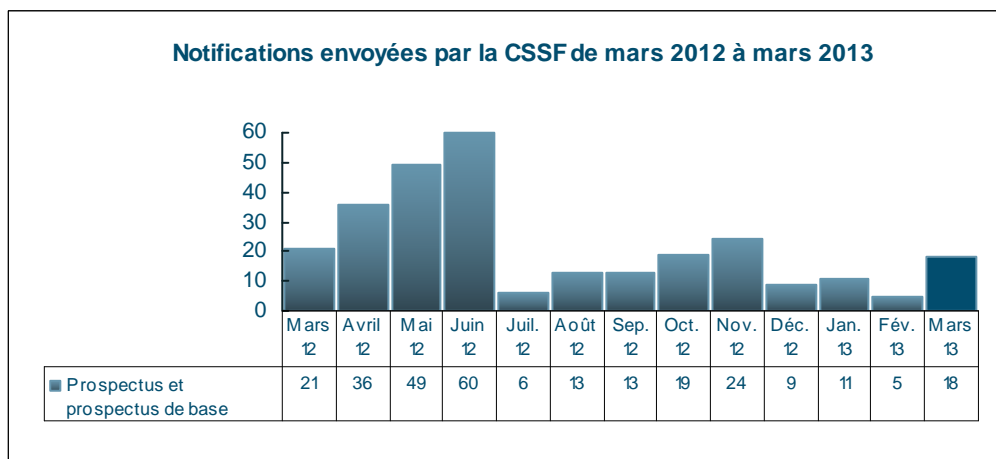
- prospectus de base : 25 (16,34 %)
- autres prospectus : 27 (17,65 %)
- documents d'enregistrement : 1 (0,65 %)
- suppléments : 100 (65,36 %)

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de mars 2013, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 12 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 121 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de mars 2013, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 18 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 59 notifications relatives à des suppléments*.

* Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

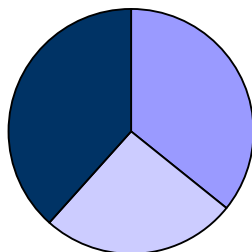
■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 13 mars 2013, quatre émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 3 avril 2013, 652 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

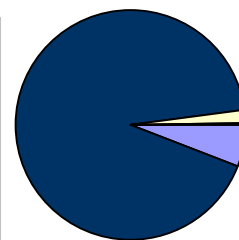
Répartition des émetteurs par pays

- Luxembourg : 36,35 %
- Espace Economique Européen : 30,06 %
- Pays Tiers : 33,59 %



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

- Actions : 7,96 %
- Titres de créance : 90,66 %
- Certificats représentatifs : 1,23 %
- Warrants : 0,15 %



LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Changements de dénomination :

BSI LUXEMBOURG a changé sa dénomination en
BSI EUROPE BANK

LA FRANÇAISE AM PRIVATE BANK a changé sa dénomination en
LA FRANÇAISE BANK

■ LISTE DES PSF

Inscriptions :

INSTITUUT VOOR BELEGGINGSSTRATEGIE B.V. LUXEMBOURG BRANCH

18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
Autorisation ministérielle du 1^{er} avril 2013

OGIER FIDUCIARY SERVICES (LUXEMBOURG) S.A R.L.

2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Statuts : agent teneur de registre, agent administratif du secteur financier, agent de communication à la clientèle, domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, Family Office
Autorisation ministérielle du 28 février 2013

Radiations :

KINETIC PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A R.L.

65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg

Transformation de l'objet social depuis le 26 mars 2013

VALBAY INTERNATIONAL S.A.

2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen

Abandon des activités en date du 25 mars 2013

Changements d'adresse :

NAVAXX S.A.

15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher

YCAP ASSET MANAGEMENT (EUROPE)

6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Changement de dénomination :

MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG) S.A R.L. a changé sa dénomination en

JULIUS BAER INVESTMENT SERVICES S.A R.L.

■ **Liste des sociétés de gestion agréées suivant le Chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010**

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

Inscriptions :

EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

I|A|F|A S.A.

9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

ORBIS INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Changement d'adresse :

WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

■ **Liste des sociétés de gestion agréées suivant le Chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010**

Changement de dénomination :

POLLUX FUNDS S.A. a changé sa dénomination en

KIEGER (LUXEMBOURG) S.A.

Changements d'adresse :

AIPP POOLING I S.A.

33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange

F&C MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

■ **LISTE DES SICAR**

Inscriptions :

ODYSSEY PARTNERS S.C.A. SICAR

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PANTHENA (SCA) SICAR

13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Changement d'adresse :

EURO INDUSTRIAL S.A R.L. SICAR

2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

■ **LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE**

Radiations :

NOM

Cofinoga Funding One
Relative European Value S.A.
Rumba S.A.
Safilo Capital International S.A.

PAYS DU SIEGE

Royaume-Uni
Luxembourg
Luxembourg
Luxembourg

■ **LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)**

Inscriptions et radiations opérées pendant le mois de février 2013

Inscriptions :

Durant le mois de référence, les 25 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle:

1) OPC partie I Loi 2010 :

- ABANTE GLOBAL FUNDS, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- ABERSAND CAPITAL SICAV, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- AQUANTUM, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- CIGOGNE UCITS, 9, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- DB PBC, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS TOP PORTFOLIO BALANCE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- ECONOPOLIS FUNDS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- JULIET, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PAM L, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- PROSPERITY CAPITAL MANAGEMENT SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- UMF, 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- WMP I SICAV, 304, route de Thionville, L-5884 Howald-Hesperange

2) OPC partie II Loi 2010 :

- DWS GLOBAL UTILITY BOND MASTER FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- SCONTINVEST LU, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3) FIS:

- CANEPA TMT GLOBAL FUND S.C.S., SICAF-SIF, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
- COLUMBIA THREADNEEDLE SICAV-SIF, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- DASOS TIMBERLAND FUND II, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- GENERATION IM CREDIT MASTER FUND, 47, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M&G UK RESIDENTIAL PROPERTY FUND FCP-FIS, 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- MUGC AB MEXICO SUPER LONG DURATION BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- PACTUM, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- R WEALTH MANAGEMENT SICAV SIF, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- RHEINGOLD SICAV-FIS, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- SILVERHORN SICAV-SIF, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- ZED ECO INVESTMENTS I S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Radiations :

Les 16 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de référence:

1) OPC partie I Loi 2010 :

- AURUM FCP, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- DEKA-KICKGARANT 2006, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKASTRUKTUR: GARANT, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DWS DEUTSCHLAND GARANT 2013, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EURO GLOBAL SELECT SICAV, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- MEAG KLIMASTRATEGIE, 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg
- NEWTON LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- SABRE, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- SF (LUX) SICAV 1, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) OPC partie II Loi 2010:

- H & A LUX ASSEKURA, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- ROBO-LUX, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3) FIS :

- ALLIANCEBERNSTEIN LEGACY SECURITIES (LUXEMBOURG) SIF, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- ASHMORE BRASIL EQUITY FUND, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- ASHMORE TURKISH DEBT FUND, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- CO-INVESTOR (LUX) BETEILIGUNGS-GESELLSCHAFT, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- EUROPEAN INTEREST CURVE FUND S.A., SICAV-FIS, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **141** (8 avril 2013) (↘ de 2 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 741,541 milliards** (28 février 2013) (↘ de 28,91 milliards sur un an)
Résultat avant provisions : **EUR 4,79 milliards** (31 décembre 2012) (↗ de 0,723 milliard sur un an)

Nombre d'OPC :
- Partie I de la loi 2010 : **1 808** (15 avril 2013)
- Partie II de la loi 2010 : **541** (15 avril 2013)
- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1 506** (15 avril 2013)
TOTAL : **3 855** (15 avril 2013) (↘ de 5 entités sur un an)

Patrimoine global net : **EUR 2 468,070 milliards** (28 février 2013) (↗ de 264,911 milliards sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 de la loi 2010 : **185** (31 mars 2013) (↗ de 6 entités sur un an)
Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 de la loi 2010 : **192** (31 mars 2013) (↗ de 2 entités sur un an)

Nombre d'entreprises d'investissement : **109** dont **11** succursales (8 avril 2013) (↘ de 5 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 3,868 milliards** (28 février 2013) (↘ de 203 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 136,860 millions** (28 février 2013) (↗ de 12,085 millions sur un an)

Nombre de PSF spécialisés : **123** (8 avril 2013) (↗ de 3 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 10,016 milliards** (28 février 2013) (↗ de 303 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 20,06 millions** (28 février 2013) (↘ de 40,93 millions sur un an)

Nombre de PSF de support : **84** (8 avril 2013) (↘ de 5 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 1,028 milliard** (28 février 2013) (↗ de 105,648 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 7,57 millions** (28 février 2013) (↘ de 1,5 million sur un an)

Nombre de fonds de pension : **14** (8 avril 2013) (↘ de 1 entité sur un an)

Nombre de SICAR : **274** (8 avril 2013) (↘ de 1 entité sur un an)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **32** (8 avril 2013) (↗ de 2 entités sur un an)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **652** (3 avril 2013) (↘ de 27 entités sur un an)

Nombre d'établissements de paiement : **5** dont **1** succursale (8 avril 2013) (↗ de 1 entité sur un an)

Nombre d'établissements de monnaie électronique : **5** (8 avril 2013) (↗ de 4 entités sur un an)

Emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion : **44 000 personnes** (31 décembre 2012) (↗ de 572 personnes sur un an*), dont :

- banques : **26 537 personnes** (31 décembre 2012)
- sociétés de gestion : (chapitre 15) **2 733 personnes** (chiffre provisoire) (31 décembre 2012)
- entreprises d'investissement : **2 661 personnes** (31 décembre 2012)
- PSF spécialisés : **3 046 personnes** (31 décembre 2012)
- PSF de support : **9 023 personnes** (31 décembre 2012)

*Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu